

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 04 - 06

Séance du 29 avril 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 32

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril,

Représenté : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

EXERCICE 2014

BUDGET PRINCIPAL

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, BERNARD, CATTALUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Amandine CIDALE (procuration à Monsieur le Maire)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20140429-DEL20140406-DE
Date de télétransmission : 05/05/2014
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Afin de permettre le bon fonctionnement des Associations dont le caractère d'utilité communale est expressément établi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions susceptibles d'être attribuées en 2014, en une délibération complémentaire qui tient compte de la délibération intervenue le 17 décembre 2013 n° 2013.12.08, par laquelle l'Assemblée Communale a adopté l'attribution de subventions sur la base du montant des subventions consenties en 2013.

Monsieur le Maire propose d'inscrire 100 % de la subvention au Budget Primitif pour les Associations de nature particulière telles que les Amis du Musée de Tauroentum, le Handball, l'Office de Tourisme, la Protection Animale, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A), le Souvenir Français et l'Union des Associations des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (U.A.A.C.V.G).

Le subventionnement des autres Associations fera l'objet d'une analyse et d'une adaptation au Budget Supplémentaire.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée Communale que la subvention attribuée à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M) qui était auparavant inscrite au Budget de la Commune sera désormais inscrite au Budget des Ports.

ASSOCIATIONS Compte N° 6574	Subventions attribuées en 2013	Ouvertures de Crédits décembre 2013 (délibération n° 2013.12.08)	Complément	Total 2014
Amis du Musée de Tauroentum	4 000	2 400	1 600	4 000
FNACA	535	321	214	535
Hand Ball	50 000	30 000	20 000	50 000
Office du Tourisme	127 500	76 500	51 000	127 500
Protection animale	6 000	3 600	2 400	6 000
Souvenir Français	1 155	693	462	1 155
U.A.A.C.V.G	2 000	1 200	800	2 000
Société Nationale de Sauvetage en Mer	610	366	- 366	
TOTAL			76 110	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'attribution des subventions susceptibles d'être attribuées en 2014 telles qu'elles ressortent de la répartition susvisée.

Vu le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget de la Commune, pour l'exercice 2014 qui s'est tenu lors de la séance du 15 avril 2014.

Considérant la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 19 avril 2014,

Après avoir pris en considération le caractère d'utilité communale que ces organismes présentent,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer les modalités d'attribution de subventions telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus ;

Dit que la subvention attribuée à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M) qui était auparavant inscrit au Budget de la Commune sera désormais inscrit au Budget des Ports.

Dit que la dépense sera prélevée sur le compte 6574- Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé – du Budget Primitif de la Commune, exercice 2014.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY